

Evreux, le 13 janvier 2020

Le directeur académique des services
de l'Éducation nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs
les enseignant-es des écoles publiques

Mesdames et Messieurs
les directeur-trices d'établissements spécialisés
et directeur-trices adjoints de SEGPA de collège
- **POUR ATTRIBUTION** -

Mesdames et Messieurs
les inspecteur-trices de l'Éducation nationale
- **POUR INFORMATION** -

DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Division du Personnel
DIPER

Bureau
Gestion collective
des professeurs des écoles
DIPER 1

N° NS - 2020 - 60

Dossier suivi par

Sylvaine BOUCHET 02 32 29 64 42

Lygia LÉO 02 32 29 64 91

Mélanie ROBERT 02 32 29 64 84

Mél.
diper127@ac-rouen.fr

24 Bld G. Chauvin
CS 22203
27022 Evreux CEDEX



<http://www.dsdn27.ac-normandie.fr>



<http://portail-metier.ac-rouen.fr>

**Objet : Mouvement interdépartemental 2020 -
phase de consultation et de correction des barèmes**

Référence : - note de service 2019-163 du 13.11.2019 (BO spécial n°10 du 14.11.2019)

Affichage des barèmes sur SIAM :
> du mercredi 22 janvier au mercredi 05 février 2020 <
Pièce jointe :
- formulaire de contestation des éléments du barème.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une **nouvelle disposition** de la note de service ministérielle relative à la mobilité des enseignant-es du premier degré, publiée au BO spécial n°10 du 14 novembre 2019.

NOUVEAU :

Les enseignant-es ayant participé au mouvement interdépartemental 2020 et ayant retourné leur accusé réception ont la possibilité de **consulter leur barème sur SIAM du mercredi 22 janvier 2020 au mercredi 05 février 2020.**

Ils pourront le cas échéant demander une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier.

Pour ce faire, ils devront **compléter le formulaire de contestation** ci-joint et le transmettre **par mél** à :

diper127@ac-rouen.fr

au plus tard le mercredi 5 février 2020.

A compter du jeudi 6 février 2020, les barèmes ne pourront plus faire l'objet d'une contestation.

Les enseignant-es qui transmettront le **formulaire de contestation** de leur barème recevront une réponse sur leur boîte mél professionnelle prenom.nom@ac-rouen.fr **au plus tard le 10 février 2020.**

Signé : Laurent LE MERCIER